

SPECIAL

Nouveaux intégrés par mutations dans les Bouches du Rhône



Infos pratiques à tous les nouveaux enseignants du 1er degré qui vont prendre leur poste au 1er septembre

Cher(e) collègue,

Permetts-moi tout d'abord, au nom du SNUDI FO 13, de te souhaiter la bienvenue dans notre département !

Nous t'envoyons ce mail pour te féliciter de ton intégration après les opérations des permutations dont les résultats nationaux sont toujours autant catastrophiques.

[Lire notre communiqué national](#) [Statistiques nationales](#)

Afin de pouvoir continuer à obtenir les informations importantes sur le déroulement de ta carrière dans les Bouches du Rhône, nous t'inscrivons dès à présent sur notre liste de diffusion. Tu trouveras ci-dessous des infos importantes sur le mouvement à venir, le dossier priorité médicale, la demande de temps partiel, l'indemnité de changement de résidence, les adresses importantes, nos coordonnées et les modalités pour adhérer à notre syndicat si tu le souhaites.

Nous restons à ton service, par mail et par téléphone, en espérant te voir à la prochaine rentrée lors de nos tournées d'école et nos RIS...

Pour les délégués du personnel SNUDI FO 13

Franck NEFF, secrétaire départemental

Le mouvement dans les Bouches du Rhône

A cette date, nous ne disposons pas encore du calendrier prévisionnel des opérations du mouvement 2021. Nous pensons que la période d'ouverture du serveur se déroulera dans la première quinzaine du mois d'avril. Nous précisons toutes ces informations dans un prochain mail spécifique.

Il faudra te connecter par le serveur lprof de ton département d'origine avec tes identifiants habituels.

Clique ensuite sur l'onglet « Les services » puis SIAM puis « mouvement intra-départemental ». Tu seras automatiquement basculé(e) sur le mouvement des Bouches du Rhône.

La liste des postes au mouvement sera publiée peu avant l'ouverture du serveur. Toutes les modalités des opérations du mouvement sont expliquées dans le « memento mouvement » de la DSDEN 13 avec l'ensemble des annexes.

Tous ces documents sont accessibles sur notre site internet, à la page spéciale « **Mouvement 2021** »

Attention, la procédure est assez complexe dans les Bouches du Rhône et il faut vraiment prendre le temps de bien lire le memento mouvement.

Bien entendu, nous resterons à ta disposition pour répondre par mail ou par téléphone à tes questions.

Nous organisons des RIS spéciales « MOUVEMENT 2021 », en visio cette année, compte tenu des conditions sanitaires). Nous t'invitons à réserver une des plages suivantes :

- **MERCREDI 31 MARS de 9h à 13h** : [lien ZOOM](#) ID de réunion : 856 8381 4008 Code secret : 226898
- **MERCREDI 7 AVRIL de 9h à 13h** : [lien ZOOM](#) ID de réunion : 895 9612 8894 Code secret : 146881
- **MERCREDI 14 AVRIL de 9h à 13h** : [lien ZOOM](#) ID de réunion : 811 7557 5172 Code secret : 063720

Configurer sa boîte aux lettres I-PROF

Ton accusé de réception, suite à ta saisie en ligne et à la clôture du serveur, te sera adressé à l'adresse mail que tu as renseigné dans la page d'accueil de ton IProf. Il faudra créer une nouvelle adresse mail en @ac-aix-marseille.fr (modalités expliquées dans le courrier qu'enverra la DSDEN 13 aux nouveaux intégrés.

DOCUMENTS PRATIQUES :

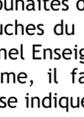
- ▶ [Liste des écoles par circonscription](#)
- ▶ [Signification des sigles](#)
- ▶ [Carte des communes des Bouches du Rhône](#)



Bonification médicale

Si tu souhaites obtenir une bonification médicale (au titre du handicap) pour ton mouvement dans les Bouches du Rhône, il faut que tu transmettes **très rapidement** ta demande à la Division du Personnel Enseignants (DPE2) : ce.dpe13-mouv@ac-aix-marseille.fr

De même, il faudra transmettre ton dossier au médecin de prévention (sous pli cacheté) à l'adresse indiquée dans la circulaire.



[Circulaire](#) [Formulaire](#)



Date limite de réception des dossiers : LUNDI 15 MARS !!!

Temps partiel

Si tu souhaites travailler à temps partiel pour la prochaine rentrée scolaire, il faudra prendre connaissance de la circulaire temps partiel, [téléchargeable >ICI<](#)

ATTENTION : il y aura des restrictions, notamment sur les demandes « sur imposition », sur le 80% ANNULISÉ hebdomadaire et sur l'incompatibilité de certaines fonctions avec un temps partiel, même de droit...

Les nouveaux intégrés devront faire une demande manuelle auprès du service de la Division des personnels.

Contact DSDEN 13 : Mme TAVERNIER 04.91.99.67.31 et ce.dpe13-chef1@ac-aix-marseille.fr

Il faut notamment indiquer :

NOM, Prénom, date de naissance

Motif de la demande (de droit/sur autorisation)

Préciser le motif indiqué dans la circulaire (élever un enfant de - de 3 ans, convenances perso...)

Nombre de jour(s) libéré(s) souhaité(s) : 1 jour (75%), 2 jours (50%), 1 jour avec des heures complémentaires (80%)

Préciser si nécessaire le/les jour(s) de la semaine libéré(s) souhaité(s)

Pour suivre votre dossier, mettez le syndicat en copie de votre envoi

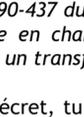
contact@snudifo13.org

Indemnité de changement de domicile (ICR)

Décret n° 90-437 du 28 mai 1990 - « Les fonctionnaires et agents contractuels peuvent bénéficier de la prise en charge des ICR au titre de certains changements de résidence administrative entraînant un transfert de domicile personnel ou familial. »

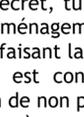
Selon ce décret, tu peux donc prétendre, sous certaines conditions, à la prise en charge de tes frais de déménagement de résidence. Vous avez un délai maximal de 12 mois pour déposer votre dossier en faisant la demande à ce.dpe13-mouv-inter@ac-aix-marseille.fr (Mme COIGNARD).

Le dossier est constitué du formulaire spécifique, de vos arrêtés d'affectation, de votre attestation de non perception des frais de changement de résidence durant les 5 dernières années (à demander à votre DSDEN d'origine).



Cette indemnité est soumise à l'obtention d'un poste à titre définitif dans le 13.

Ce n'est que la 2ème année, si tu es encore sur un poste à titre provisoire que ta demande peut être acceptée.



[Voir le dossier spécial du SNUDI FO](#)

Adresses importantes

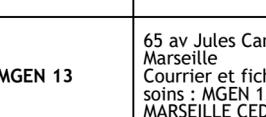
SNUDI FO 13	Vieille Bourse du travail Place Léon Jouhaux 13232 MARSEILLE CEDEX 1	04.91.00.34.22 07.62.54.13.13	www.snudifo13.org	contact@snudifo13.org
DSDEN 13	28 Bd Charles Nédélec 13231 MARSEILLE CEDEX 1	04.91.99.66.66	www.ac-aix-marseille.fr/dsden13/pid32156/accueil.html	ce.ia13@ac-aix-marseille.fr
MGEN 13	65 av Jules Cantini 13006 Marseille Courrier et fiche de soins : MGEN 13411 MARSEILLE CEDEX 20	3676	https://www.mgen.fr/sections/section-des-bouches-du-rhone/	
MAIF MARSEILLE	le Zénith 179 bd Mireille Lauze 13395 MARSEILLE CEDEX 10 16 av du Prado 13006 MARSEILLE	04 91 29 68 00 04 91 15 14 00	https://www.maif.fr/	
MAIF AIX EN PROVENCE	Le Brévas 340 av Brévas 13100 AIX EN PROVENCE	04 42 29 65 00	https://www.maif.fr/	
MAIF VITROLLES	391 av Rhin et Danube 13127 VITROLLES	04 42 15 34 00	https://www.maif.fr/	
AUTONOME DE SOLIDARITE	1 r Mazagan 13001 MARSEILLE	04 91 48 08 50	http://www.autonome-solidarite.fr/pages-asl/13	asl013@fas-usu.fr

Pour toute question, vous pouvez contacter les élus du personnel du SNUDI FO 13 à la CAPD

Franck NEFF : 07.62.54.13.13 Laurence ROUVIERE : 06.27.02.14.16

Sandra LOPEZ : 06.27.34.73.17 Jean-Philippe BLONDEL : 06.81.60.64.35

Luc SALAVILLE : 06.61.14.39.19 Catherine PONTVIANNE : 06.76.04.67.69



PLUS QUE JAMAIS, POUR VOUS PROTEGER

SYNDIQUEZ-VOUS !!!

Carte 2021 disponible ! >>>ICI<<<

Quels avantages ?

1/ Vous pouvez fractionner votre paiement jusqu'à 7 mensualités.

3/ Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2022 pour déduire 66% de la cotisation de vos impôts

4/ Vos dossiers de suivi sont traités prioritairement

5/ Vous bénéficierez d'informations spécifiques sur le déroulement de votre carrière.

6/ Vous serez invités à participer à notre AG annuelle pour décider de l'orientation générale du syndicat et intégrer l'instance dirigeante (conseil syndical) si vous le souhaitez...

SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille cedex 01

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

